

L'AFRIQUE FACE AUX DEFIS MONDIAUX. QUEL INTERET POUR LA DIPLOMATIE TURQUE ?

Jean Berchmans Labana LASAY'ABAR

*Professeur Ordinaire et Doyen de la Faculté des Sciences Sociales,
Administratives et Politiques de l'Université de Kinshasa*

LISTE DES ABBREVIATIONS

ACP	: Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
UE	: Union Européenne
PNUD	: Programme de Développement des Nations Unies
PIB	: Produit Intérieur Brut
BM	: Banque Mondiale
FMI	: Fond Monétaire Internationale
UA	: Union Africaine
NEPAD	: Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique
MAEP	: Mécanismes Africains d'Evaluation par les Pairs
CPS	: Conseil de Paix et de Sécurité
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
ACOMOG	: Brigade de surveillance du Cessez le feu de la CEDEAO
SADC	: Communauté pour le développement de l'Afrique Australe
OPDS	: Organisme responsable de la Politique, la Défense et la Sécurité de la SADC
RDC	: République Démocratique du Congo
MONUC	: Mission d'Observation des Nations Unies au Congo
ONU	: Organisation des Nations Unies
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
COMESA	: Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe

INTRODUCTION

La configuration internationale actuelle est marquée, plus que jamais, par le phénomène de la mondialisation. Cette dernière invite à un rapprochement des peuples, des cultures, mais aussi à une résolution commune des problèmes qui naissent ou se pérennise sur la scène internationale.

Dans cette dynamique, les Etats développent, dans le cadre de leurs politiques étrangères des mécanismes en vue de coopérer de manière plus efficient, par des structures bilatérales, multilatérales ou par des structures mixtes.

L'Afrique n'est pas indifférente à cette situation. Depuis la période des indépendances, dans les années 60, en passant par le vent de la démocratisation des années 90, jusqu'à cette ère de l'insertion à la mondialisation ; le Continent, par son Organisation régionale (L'Union Africaine) notamment, est en quête de la consolidation ou du renouvellement des partenariats en vue de son développement.

Dans cette perspective, la Turquie offre de plus en plus des indicateurs d'un partenaire potentiel non négligeable. En effet, si l'on se tient uniquement aux facteurs qui militent pour l'établissement des relations de coopération dont l'histoire commune, la proximité géographique, les similitudes culturels, ... ; la République de Atatürk dispose bien des opportunités pour affirmer une relation efficiente et cohérente avec les pays de l'Union Africaine.

En effet, sur le plan historique, la Turquie n'a pas d'histoire coloniale par rapport à l'Afrique. Géographiquement, cet Etat est à cheval entre l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Au niveau culturel, la nation turque renferme une richesse culturelle qui peut faciliter ou consolider le rapprochement avec les Etats africains.

L'objet de cette communication est de faire l'état des faits permettant d'envisager de nouvelles et intéressantes perspectives pour le futur des relations entre la Turquie et les Etats de l'Union Africaine. Ce qui implique une participation effective des dirigeants des Etats, des structures interétatiques et des personnes attirées, à différents niveaux.

Les organisateurs des Congrès Internationaux Turco-Africains, l'ayant compris à juste titre, ont amorcé cette initiative qui, dans le cadre du Troisième Congrès, nous invite à réfléchir sur l'Approche turque de l'Union Africaine.

A cet effet, l'Union Africaine est confrontée à une série de défis qui entrent dans sa politique. Il s'agit notamment du développement, de la gestion des conflits et du maintien de la paix, de la lutte contre le terrorisme et de la bonne gouvernance.

Il importe aux dirigeants turcs de cerner tous les aspects de ces réalités africaines, afin de redynamiser leur politique africaine mutuellement avantageuse.

Pour mener à bien notre réflexion, nous l'avons subdivisée en trois points essentiels.

Dans un premier temps, nous présenterons le tableau de la situation actuelle de l'Afrique et les mécanismes de l'Union Africaine pour la gestion des différents défis.

Ensuite, il s'agira d'examiner les opportunités et les enjeux dont dispose la Turquie dans le cadre de ses relations avec les Etats Africains.

Enfin, nous tenterons d'évaluer les différentes actions de coopération entre la Turquie et les Etats de l'Afrique et nous proposerons de dégager des perspectives en vue d'une coopération turco-africaine mutuellement avantageuse.

I. LE TABLEAU DE LA SITUATION ACTUELLE DE L'AFRIQUE ET LES MECANISMES DE L'UNION AFRICAINE POUR LA GESTION DES DEFIS MONDIAUX

I.1. La Situation Actuelle de l'Afrique

L'Afrique est composée de cinquante quatre Etats indépendants dont 53 sont membres de l'Union Africaine à l'exception du Maroc qui n'a pas encore ratifié la Charte créant l'Union Africaine. Tous ces membres entretiennent des relations de partenariat avec l'Union européenne en vertu de l'Accord signé entre Les ACP et l'UE à Cotonou le 23 Juin 2000 (Bénin).

Elle est l'un des continents qui se présente dans le cadre des Relations Internationales avec son chapelet des problèmes tant d'ordre Politique, Economique, Humanitaire que Sécuritaire (Existence des conflits), etc...

Il convient de noter ici que l'existence des conflits, de nature interne (ethnique) qu'externe sont à la base de la dégradation de la situation actuelle en Afrique.

Sur le plan géographique, toutes les sous - régions de l'Afrique sont affectées par une situation conflictuelle.

Ainsi, l'Afrique du nord est dans le sceptre de l'autodétermination du Sahara occidental.

En Afrique de l'Est, la crise somalienne, ... présente une situation préoccupante pour la Communauté internationale.

L'Afrique Occidentale, quant à elle, est affectée par la crise en Côte d'Ivoire. Concernant l'Afrique Australe, il y a les tensions au Zimbabwe, ... qui sont dignes d'intérêt. Pourtant, sans conteste, l'Afrique Centrale reste la sous-région belligène la plus virulente de cette dernière décennie. Conflits génocidaires au Rwanda (1994), affrontements ethniques au Burundi, guerres de légitimité au Congo Brazza et en République Centrafricaine, Guerre « africaine » en République Démocratique du Congo.

Sur le plan économique, certains Etats africains sont comptés parmi les pays les plus pauvres de la planète si nous nous fions aux indicateurs de croissance et de développement humain que présentent la Banque Mondiale et le PNUD comme le PIB/Habitant, le taux de mortalité, l'espérance de vie à la naissance, le taux de croissance annuelle, dette extérieure, taux d'import-export, le taux de scolarisation, etc...

En 2006, il a été constaté que 16 pays africains ont réalisé des taux de croissance annuels du PIB supérieurs à 4,5% depuis le milieu des années 90. En outre, l'inflation sur le continent a chuté à des niveaux historiques, la plupart des distorsions de taux de change ont été éliminées et les déficits budgétaires sont en baisse. Le continent a mieux résisté à la flambée des cours du pétrole qu'aux chocs antérieurs et son PIB réel a augmenté de 4,3%, contre 5,4% en 2004.

Le spectre de la croissance s'étend du Zimbabwe, qui a enregistré un taux de croissance négatif de 2,4%—c'est le seul pays ayant enregistré un taux de croissance négatif en 2004 sur le continent—à la Guinée équatoriale, qui a réalisé un taux de croissance de 20,9%.

En rapport avec le domaine de l'Education, les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire ont nettement augmenté sur l'ensemble du continent, les taux de prévalence du VIH/SIDA et les taux de mortalité infantile ont commencé à baisser et l'écart entre les hommes et les femmes a commencé à se réduire dans plusieurs pays

Malgré les progrès accomplis, le continent se trouve confronté à des nombreux défis (la pauvreté, les réfugiés, les armes légères et des petits calibres, le terrorisme,...). L'Afrique est toujours la seule région au monde où le nombre des pauvres continue d'augmenter. Le continent, qui n'a reçu au total que 1,6% d'investissements directs étrangers (10,1 milliards de dollars EU), abrite six des 10 pays offrant l'environnement le moins propice au lancement d'une entreprise. Quant à elles, les entreprises africaines continuent de se battre pour se frayer un chemin sur le marché mondial et sont confrontées à la déféctuosité des routes, à l'inefficacité des ports et aux pannes d'électricité.(1)

Sur le plan humanitaire, l'Afrique présente un nombre élevé des réfugiés et des déplacés suite aux différents conflits tant internes qu'externes. Nous pouvons cité les Soudanais hors de chez eux sont près de 700 000, les Somaliens 460 000, les ressortissants de la République Démocratique du Congo et les Burundais plus de 400 000...²

Les différents conflits ont mené à la destruction des infrastructures sociales de base. Les écoles et les centres de santé sont devenus de plus en plus les cibles des actions militaires. Au cours des 15 ans de

¹<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/0,,contentMDK:21129221~isCURL:Y~pagePK:146736~piPK:146830~theSitePK:258644,00.html>

² http://www.rfi.fr/actufr/articles/090/article_53020.asp

guerre au Mozambique, plus de 40% des centres de santé et écoles furent détruits. La situation est similaire dans la plupart des pays frappés par la guerre. Les services sociaux sont sevrés au profit des dépenses militaires. Une conséquence à long terme est un accès à l'éducation et aux soins de santé fortement réduit, avec pour résultat un grand nombre de jeunes hommes sans éducation qui contribuent à créer les circonstances propres à entretenir le conflit.

Le déplacement interne et le flux de réfugiés ont un effet grave sur l'économie et l'environnement. Les populations dont l'accès aux champs a été empêché par des factions militaires sont amenées à se concentrer dans les villes et leurs environs. Les populations déracinées perdent l'accès à tout moyen de production et exercent une énorme pression sur les services publics.

De ce qui précède, le Continent Africain est buté à ces différents problèmes qui empêchent son développement d'où la nécessité d'établir des relations de partenariat plus soutenue avec les autres Etats et des Institutions financières (BM et FMI).

Hormis tous ces problèmes, l'Afrique offre des possibilités de coopération avec les partenaires extérieurs dans le domaine des matières premières, des matières précieuses, dans le domaine de l'énergie et de l'environnement, de l'infrastructure, et même du terrorisme, de l'éducation et de la santé, etc...

1.2 Les Mécanismes de l'Union Africaine Pour la Gestion des Défis Mondiaux

Depuis sa création le 25 Mai 2001, l'Union Africaine est confrontée à deux problèmes majeures à savoir le problème du Développement économique (l'intégration de l'Afrique) et celui de la sécurité et de la Paix.

Pour faire face à ces deux problèmes, l'Union Africaine a prévu dans sa charte constitutive, deux mécanismes importants pour assurer le Développement économique de l'Afrique et la gestion des conflits et le rétablissement de la Paix en Afrique.

En ce qui concerne les problèmes économiques, les chefs d'Etat et du gouvernement ont adopté à Durban, le 9 Juillet 2003 le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et pour la gestion des Conflits et le rétablissement de la Paix en Afrique, le Conseil de Paix et de Sécurité.

I.2.1. Le NEPAD

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) est une vision et un cadre stratégique pour la Renaissance de l'Afrique. Il est conçu pour s'occuper des défis actuels du continent africain. Les problèmes tels que l'accroissement de la pauvreté, le sous-développement et la marginalisation persistante de l'Afrique ont nécessité une intervention radicale nouvelle, menée de mains de maître par des dirigeants africains pour développer une nouvelle vision qui garantit la renaissance de l'Afrique.

Pour la réussite de ce programme, il a été mis sur pied, les mécanismes de contrôle par les pairs.

Dans le cadre du NEPAD, les questions relatives à la gouvernance politique et les droits humains font plus spécifiquement l'objet de la « Déclaration sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises ».

Il s'agit de règles et de pratiques auxquelles les membres de l'UA doivent se conformer et qui sont soumises à un mécanisme de contrôle entre pairs, Le mécanisme Africain d'Évaluation entre Pairs (MAEP).

Ce mécanisme adopté lors du Sommet de l'UA de Durban en Juillet 2001 est destiné à assurer la bonne gouvernance. C'est un mécanisme volontaire, d'auto-évaluation par les États membres, destiné à promouvoir l'adhésion ainsi que l'atteinte des engagements contenus dans la Déclaration de Durban. L'objectif est d'assurer que les pratiques et les politiques des États participants sont conformes aux valeurs, codes et standards acceptés de la gouvernance politique, économiques et des entreprises contenues dans ladite Déclaration. Il s'agit ainsi de favoriser l'adoption de politiques, de standards et de pratiques conduisant à la stabilité politique, la croissance économique, le développement durable ainsi que l'accélération de l'intégration économique au niveau sous-régional et continental grâce au partage des expériences, au renforcement des meilleures pratiques et évaluant les besoins pour le renforcement des capacités.

Ce mécanisme est fondé sur les principes de la compétence technique, de la crédibilité et de l'absence d'influence politique.

Le MAEP constitue une spécificité du NEPAD par rapport aux efforts précédents en ce qu'il permet les États de se soumettre volontairement à un processus effectif et efficace de surveillance de

leurs performances économiques et politiques vis-à-vis des besoins de leur population.

Il s'agit d'un code de conduite que les Etats membres ont établi afin de s'y conformer et qui peut-être utilisé par la communauté des bailleurs de fonds et les acteurs de la société civile pour évaluer si les partenaires respectent leurs responsabilités. Il peut constituer un mécanisme de responsabilité entre les gouvernements africains et leurs citoyens ainsi qu'entre les gouvernements africains et les bailleurs de fonds.

Lors du dernier sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Accra au mois de Juin 2007, l'Algérie a été soumise à cet exercice dans le cadre des infrastructures.

I.2.2. Le Conseil de Paix et de Sécurité

L'avènement de l'Union Africaine verra naître, en 2002, de nouvelles structures chargées de la gestion et de la prévention des conflits sur le Continent.

Dans cet ordre d'idées, il sera mis sur pied une structure de maintien de la paix et de la sécurité.

Le Conseil de Paix et de Sécurité est composé de 15 membres. Il remplit au niveau de l'Afrique, les mêmes fonctions que le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Les compétences du CPS sont :

- la prise de décisions, dans le cadre de son autorité supranationale, pour les interventions militaires dans les cas graves (crimes de guerre, génocides, et crimes contre l'humanité) ;
- l'imposition des sanctions dans les cas des changements inconstitutionnels de gouvernement dans l'un des Etats ;
- l'adoption des mesures pour sauvegarder l'indépendance et la souveraineté d'un Etat membre menacé par des groupes armés ou autres formes d'agression.

Dans le cadre de cette initiative, les dirigeants africains ont entrepris, en février 2004, de mettre en place une Force africaine en attente dans le cadre de leur politique commune de défense et de sécurité. De plus, un cadre stratégique et opérationnel pour la paix et la sécurité à l'échelle de toute l'Afrique correspondrait à la tendance générale de la

Communauté internationale de réduire son intervention directe sur le terrain pour mettre fin aux conflits africains.

Afin que l'Union Africaine accomplisse cette mission, au travers du CPS, il est nécessaire que :

- les Etats affichent une volonté politique réelle ;
- les fonds nécessaires soient disponibles ;
- une harmonisation de ce cadre de défense et de sécurité avec les organisations régionales.

I.2.3. Les Structures Sous-Régionales de Gestion des Conflits

Les Etats africains se sont organisés, au niveau sous-régional, dans le cadre de structures de coopération militaire.

Dans cet ordre d'idées, nous pouvons citer la CEDEAO - dans le cadre de l'ECOMOG -, la SADC - dans le cadre de l'OPDS -, l'Inter-Governmental Authority on Development (IGAD), l'Accord de Non-agression et d'Assistance en matière de Défense (ANAD) pour ne citer qu'elles.

Il est donc indispensable que des mécanismes de collaboration soient mises en place pour réguler les relations entre le CPS et les organisations sous-régionales. Pour ce faire un certain nombre de mesures ont déjà été envisagées, telles que :

- l'institution d'une brigade composée des contingents provenant des différentes régions du Continent en vue de la formation de la Force africaine ;
- la Force africaine sera placée sous la direction du CPS et sera financée par un fonds spécial de la paix ;
- les bataillons de cette Force seront basés dans leurs pays d'origine, prêts pour un déploiement rapide pour des missions d'observation, de contrôle et de soutien à la paix ;
- ladite Force pourra intervenir dans un pays membre dans des circonstances « graves » telles que le génocide, les violations des droits de l'Homme, ou sur demande du pays.

Comme nous pouvons le constater, les mécanismes et structures de gestion des conflits en Afrique sont encore, si pas inexistantes, pour le moins au stade embryonnaire. Il est impératif que les dirigeants mettent des structures à même de gérer les conflits afin d'éviter que ceux-ci ne dégénèrent en spirale « contagieuse » de violence et ne s'étendent, entraînant tant de pertes en vies humaines et autant de dégâts matériels.

Dans cette dynamique de la gestion des conflits, il est important d'envisager également les mécanismes de leur résolution, soit avant

que n'éclatent les affrontements ouverts, soit après dans un processus de conciliation des vues des protagonistes.

II. LES OPPORTUNITES ET ENJEUX DE LA COOPERATION TURCO-AFRICAINE

Dans la perspective de rapprochement de la Turquie avec les Etats africains, il est important de noter ici que la Turquie présente pour ces Etats plusieurs opportunités pour leur développement et pour la consolidation de la paix.

L'Afrique étant confrontée aux problèmes de développement, de terrorisme, des armes légères, de désarmement, de maintien de paix, de sécurité, des réfugiés, la Turquie apparaît ici comme étant un interlocuteur valable pour aider les Etats africains à résoudre ces problèmes. A notre avis, la Turquie en détient l'expérience et contribue réellement aux problèmes de développement et des opérations de maintien de paix. Sa contribution en 2006 s'élevait à près de 800 millions de dollars.

Du point de vue géopolitique et géostratégique, la Turquie se situe au carrefour des trois continents notamment l'Europe, l'Asie et l'Afrique du nord. Et, partant de cette position, elle constitue un enjeu stratégique pour le commerce international dans l'exportation surtout vers l'Afrique du Nord des produits sidérurgiques, des pièces détachées, des véhicules industriels, des électroménagers, du gazole et du textile. Ces produits peuvent constituer le point de départ de la normalisation des relations commerciales entre la Turquie et les Etats d'Afrique subsaharienne.

La Turquie se présente aujourd'hui dans le cadre de ses relations avec les Etats de l'Afrique subsaharienne comme un partenaire sans arrière-pensée coloniale car elle n'a jamais été une ancienne métropole.

C'est un nouveau partenaire important dans le développement de l'Afrique surtout dans la réhabilitation des infrastructures routières, dans le secteur des travaux publics, de l'habitat en construisant des logements sociaux, dans le tourisme, dans le commerce, etc... Tous ces domaines constituent des atouts pour redynamiser la coopération entre les Etats Africains et la Turquie.

III. L'ETAT DES RELATIONS ACTUELLES ENTRE LA TURQUIE ET LES ETATS AFRICAINS

Les relations de coopération entre la Turquie et l'Afrique se développent sur deux axes importants. Il s'agit de l'Axe Turquie et Afrique du Nord et de l'axe Turquie et Afrique subsaharienne.

III.1. Le premier axe : Turquie et Afrique du Nord ou le Maghreb

Sur le plan politique, il existe plusieurs échanges de visite entre les autorités Turques et celles de l'Afrique du Nord. Les visites constituent un indicateur important pour apprécier le comportement d'un Etat en relations internationales et cela permet de déterminer le partenaire privilégié dans une zone. Dans le cas des visites réalisées en Afrique du Nord par des autorités turques, nous citerons par exemple la visite du premier ministre turque Recep Tayyip Erdgan au Maroc, le 30 Mars 2007.

Sur le plan diplomatique, la Turquie a quatre (4) missions diplomatiques dans cette zone à savoir le Maroc, l'Algérie, la Lybie, la Tunisie.

Sur le plan commercial, selon Madame Suzan Cailliau, responsable du conseil des investissements turcs, le volume total des échanges commerciaux avec l'Afrique du Nord en 2007 s'élève à près de 2,8 milliards de dollars US avec 1 milliards de dollars pour l'Algérie seule qui fait de cette dernière premier partenaire économique africain de la Turquie devant l'Egypte.

La structure de ce commerce est telle que l'Algérie fournit principalement à la Turquie des matières premières et celle-ci est présente dans l'Algérie dans les Travaux publics et dans la fourniture du Gaz. La Turquie commerce également avec l'Egypte, l'Afrique du Sud et la Libye en important respectivement du diamant, du pétrole et du textile de ces trois pays africains.

Dans ce cadre commercial, il convient de signaler la tenue des sommets entre la Turquie et l'Afrique, des foires et des salons commerciaux entre la Turquie, le Maroc et la Tunisie.

III.2. Le deuxième axe : La Turquie et l'Afrique subsaharienne

Les relations entre la Turquie et l'Afrique subsaharienne sont depuis longtemps négligés par la Diplomatie Turque et ce, pour deux raisons à savoir :

La Distance séparant la Turquie de l'Afrique subsaharienne et la langue car la plupart des pays de cette partie de l'Afrique ont comme langue officielle le Français, l'Anglais et le Portugais. D'où la difficulté de communication même pour le commerce entre les opérateurs économiques de ces Etats.

Sur le plan politique et diplomatique, il n'existe presque pas des visites d'Etat à l'exception de celle du Vice-président sud-africain Jacob ZUMA, on a également enregistré peu de visites des membres de gouvernement pour ne citer que la visite du Ministre des Affaires étrangères RAMAZANI BAYA et du vice-ministre des Affaires étrangères Alain LUBAMBA wa LUBAMBA de la RDC en juillet 2007. Le nombre réduit des missions diplomatiques dans la zone et l'accréditation multiple ne permettent pas à la Turquie d'avoir une vision précise de sa présence en Afrique subsaharienne.

Sur le plan commercial, c'est en 2003 que la Turquie va s'intéresser à l'Afrique en mettant au point une stratégie qui consiste à développer les échanges commerciaux, principalement avec l'Afrique subsaharienne.

Le commerce entre la Turquie et les pays subsahariens est caractérisé par le commerce de la valise ou le commerce informel, ce qui implique l'absence des accords qui peuvent régulariser le commerce entre ces deux parties. Et l'axe principal de ce commerce pour l'Afrique Centrale est Kinshasa-Nairobi-Istanbul.

L'ouverture d'une liaison aérienne Istanbul-Jonnesburg va favoriser le commerce entre les Etats au Sud du Sahara et la Turquie.

La réalisation de ce projet va rapprocher les Etats au Sud du Sahara avec la Turquie étant donné que l'Afrique du Sud est la plaque tournante de liaison entre l'Afrique et le reste du monde.

Dans le cadre de ce commerce de valise, les produits trucs suivant sont visibles en RDC surtout dans le secteur du textile, de l'électroménager, de l'alimentation, de la construction et des pièces de rechanges.

La Turquie est également présente en RDC au sein de la MONUC avec quelques policiers.

Sur le plan culturel, la Turquie est présente dans l'organisation des foires commerciales, l'octroi des bourses aux étudiants congolais pour poursuivre leur formation et à certains diplomates congolais en Turquie.

L'existence d'une école secondaire turque à Kinshasa va favoriser le rayonnement de la langue turque en RDC et cela va contribuer au rapprochement entre les hommes d'affaires turcs et congolais.

De ce qui précède, il y a nécessité de renforcer la coopération bilatérale avec les Etats de l'Afrique subsaharienne.

CONCLUSION

La nouvelle approche diplomatique Turque en Afrique doit tenir compte des orientations suivantes :

- renforcer sa solidarité et sa coopération avec les pays africains (conforme à la politique étrangère Turque basée sur la paix, d'après les mots de son fondateur Mustakend Astatink : « Paix dans la Patrie, paix dans le Monde »).
- Attacher une importance aux problèmes ayant trait au développement, aux opérations de maintien de Paix (sur le plan multilatéral), de la sécurité, de l'aide et d'assistance humanitaire.

Prenant en considération les intérêts fondamentaux des peuples Turques et africains, la Turquie va établir et développer un nouveau type de partenariat stratégique avec les Etats membres de l'Union Africaine, basé sur l'égalité et la confiance réciproques sur le plan politique, économique, commercial et culturel.

Cette approche gagnant-gagnant dans les rapports économiques avec le pays africains selon le ministre turque de Commerce va encourager les produits exportés par les pays africains d'entrer sans droit de douane tout en encourageant les petites et moyennes entreprises turques à investir sur le Continent. (Afriqueenligne.com)

Non seulement la Turquie entretient des relations bilatérales avec les pays africains, mais aussi elle doit faire des ouvertures pour soutenir les organisations internationales africaines. Dans ce cadre, elle renforcera les relations multilatérales avec les dites organisations et procédera à la désignation d'un représentant spécial qui aura comme mission de participer aux travaux du NEPAD.

En marge du sommet de coopération Turquie-Afrique prévu au mois d'Août 2008 avec la participation des Chefs d'Etat et de gouvernement de 53 Etats africains, la Turquie pourra présenter un mémorandum d'entente entre l'UA et la Turquie. Ce mémorandum d'entente visera à renforcer la coopération et l'échange d'information entre les deux parties et à exploiter les moyens de soutien au NEPAD surtout dans le domaine du développement.

Il est également souhaitable que la Turquie soit présente en prenant part aux travaux des autres organisations sous-régionales africaines comme la SADC, le COMESA, CEEAC et CEDEAO. Ici, nous proposons l'augmentation des missions diplomatiques turques surtout au Sud du Sahara pour permettre aux responsables turques de mener une

diplomatie offensive pour la pénétration turque dans cette partie de l'Afrique.

Ainsi, l'agence internationale turque de coopération doit être présentée aussi dans toutes les sous-régions d'Afrique pour assurer un rôle important dans la réalisation des objectifs du développement.

De ce qui précède, la diplomatie turque pourra obtenir le soutien diplomatique des Etats africains (UA) pour sa candidature au poste des membres non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2008-2010.

L'Afrique du Sud étant le premier partenaire en Afrique subsaharienne, la Turquie pourra compter avec le poids de Pretoria pour obtenir son appui pour que la Turquie bénéficie de Statut d'Observateur au sein du mouvement des pays non-alignés.

Je vous remercie !